

Le CHSCT des Côtes d'Armor s'est réuni les vendredi 5 mai et 2 juin 2017 à 9 heures, dans la salle de réunion de la direction, 17 rue de la gare à Saint-Brieuc.

L'ordre du jour était le suivant :

1 Approbation du PV du 26 janvier 2017

2 Avis sur le Plan Annuel de Prévention (PAP) de la DIRCOFI

3 Note d'orientation ministérielle 2017

4 Rapport annuel du Médecin de Prévention

5 Regroupement des services de Direction rue de la Gare

6 travaux du GT DUERP-PAP

7 Budget.

Suite à la lecture des déclarations liminaires, Monsieur HALBIQUE a rappelé que des consignes nationales avaient été données aux directeurs, d'attendre la fin des élections législatives pour lancer leur programme d'ASR : Adaptation des Structures aux Réseaux. Lors du prochain CHSCT nous étudierons les propositions de la direction.

PAP DIRCOFI

2017 est une année de mise à jour simple. Les RPS restent le principal risque recensé dans les Brigades régionales ; pas de réponses quant à la surcharge de travail ; des recherches de formations pour aider à gérer les situations conflictuelles. Un module de 2 jours, obligatoire, existe depuis 2 ans.

Les règles de programmation ont été améliorées.

La création à terme d'une structure CHSCT spécifique à la DIRCOFI a été évoquée. Cela aiderait à un meilleur fonctionnement.

Le CHSCT 22 a constaté une amélioration dans la prise en compte des demandes des collègues dans le PAP. Délibération a été faite en ce sens.

Note d'orientation ministérielle 2017

La note 2017 préconise de :

- « *prendre en compte les enjeux de santé dans tous les aspects du travail* »,
- « *mieux prévenir les risques en amont de leur survenance tout en développant les actions de*

prévention de la disinsertion professionnelle et d'accompagnement des agents ayant subi des atteintes à leur santé »,

- « *développer la culture de prévention et assurer sa diffusion et sa traduction opérationnelle ...* »

La prévention devra porter sur :

- le renforcement du suivi des accidents du travail,
- le développement de l'approche préventive en matière de RPS,
- l'analyse des situations de travail des agents travaillant sur écrans,
- la prise en compte des situations d'exposition liées au télétravail,
- l'organisation des exercices d'évacuation,
- l'amélioration du suivi des préconisations des acteurs de prévention.

La circulaire affirme : « Le renforcement du dialogue social sur les conditions de travail constitue une priorité »

Un peu d'auto satisfaction : le CHSCT 22 semble déjà bien impliqué dans ces démarches !!!

RAPPORT ANNUEL DU MEDECIN DE PREVENTION

Il s'agissait d'examiner le dernier rapport du Docteur DERETZ puisqu'elle a pris sa retraite à la fin de la séance.

Quelques morceaux choisis de ses conclusions :

- *En 23 ans, le monde du travail a sensiblement évolué ... avec deux constats importants, l'émergence de la souffrance au travail et un développement rapide des Troubles Musculaux Squelettiques (TMS). »*

- *« Les chantiers sur la santé au travail me semblent bien engagés pour établir un diagnostic affiné des RPS, actualiser une charte des relations au travail et aborder en parallèle la qualité de vie au travail face aux enjeux et réformes ... »*

- *« depuis mon entrée au Ministère, le CHSCT a changé et progressé en travaillant sur les nouvelles problématiques d'un milieu professionnel en perpétuel mouvement ... »*

REGROUPEMENT DES SERVICES DE DIRECTION DU RIT VERS LA RUE DE LA GARE

La rationalisation du nombre de m² par agent sur St Briec, la création prochaine d'un nouveau service interrégional de ressources humaines (CSRH), motivent le Directeur pour loger rue de la Gare, l'ensemble des services de direction. Les plans ont été présentés lors de la Commission Immobilière du 4 mai dernier. Il s'agit donc principalement du transfert du Pôle de gestion Fiscale au 1^{er} étage de la Gare. Des travaux importants devront être réalisés à partir du mois de juin 2017. Nous sommes intervenus :

- sur la nécessité de respecter les 10 m² minimum par agent,
- les problèmes de parking qui seront générés avec l'arrivée de 30 à 40 personnes sur le futur CSRH ; le directeur préconise la marche à pieds, le covoiturage et l'utilisation des transports en commun ...

- la nécessité de créer des zones de repli durant les travaux pour pallier les gênes occasionnées par le bruit, la poussière ... La possibilité d'accorder une demi journée aux agents lors des travaux de perçage des murs en agglos a été évoquée,

- nous avons souligné la nécessité de prévoir un nettoyage complet après travaux ; d'autre part, il sera important d'évaluer l'impact de l'arrivée de 27 agents en matière de charges supplémentaires ménage pour les agents techniques en charge de l'immeuble ...

Restons vigilants sur ce dossier !

GT DUERP-

Les travaux du groupe de travail DUERP continuent :

- une formation des cadres au management a été décidée ; elle sera obligatoire pour les cadres n'ayant pas suivi de formation de ce type depuis 4 ans,

- Engagement de la phase diagnostic/plan d'actions afin de poursuivre la démarche de prévention des RPS dans la logique de la Note Ministérielle évoquée ci-dessus ; un questionnaire est en cours d'élaboration ;

BUDGET

Y'a des sous encore !! Mais nous restons vigilants quant à leur utilisation ! Ce budget doit être strictement utilisé à des fins « Hygiène et Sécurité au travail » ; pas pour pallier les insuffisances de la Dotation Globale de fonctionnement de la Direction.

Vos représentants CGT :

Isabelle GRANGIENS

Gérard YVET.